

Le 11 août 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 11 août 2020 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2020-08-096

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2020-08-097

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2020-08-098

RENOUVELLEMENT DES SIÈGES PAIRS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Claude Pelletier et Vital Morin, membres sortants du CCU, ont été contactés pour savoir s'ils acceptaient de prendre un autre mandat ;

CONSIDÉRANT QUE les 2 membres sortants du CCU ont accepté de renouveler leur mandat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE renouveler les mandats de Messieurs Claude Pelletier (siège no. 4) et Vital Morin (siège no. 2) au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ce, jusqu'en août 2022.

2020-08-099

**DÉSIGNATION DES RESPONSABLES POUR LE FESTIVAL DU
POULET (COMITÉ DES FÊTES DU 175^E)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est responsable du compte du Festival du Poulet à la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT que le 175^e anniversaire de Sainte-Hélène-de-Kamouraska auront lieu en 2022 ;

CONSIDÉRANT que des hélénoises et hélénois se sont réunis pour organiser des festivités à cette occasion, et que la Municipalité souhaite apporter son soutien à cette initiative ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :

- Autorise Mesdames Ariane Briand, Roxanne Morin et Stéphanie Sénéchal respectivement Présidente, Secrétaire et Trésorière du Comité des Fêtes du 175^e, à signer tout effet bancaire, document ou autre pour le compte du Festival du Poulet à la Caisse Desjardins du Centre-Est-du-Kamouraska ;

- Autorise Mesdames Ariane Briand, Roxanne Morin et Stéphanie Sénéchal à signer la convention d'adhésion pour Accès D à la Caisse populaire Desjardins et à obtenir un code pour l'autorisation du paiement des factures et des remises gouvernementales ;

- Autorise Mesdames Ariane Briand, Roxanne Morin et Stéphanie Sénéchal à devenir Administratrices du Festival du Poulet auprès du Registraire des Entreprises et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 ;

- Accepte de verser mille dollars (1 000 \$) au compte du Festival du Poulet afin d'aider le démarrage des activités du Comité.

2020-08-100

**COMPENSATION POUR UNE TERRE AGRICOLE À PROXIMITÉ
DU PUIITS MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) a des exigences plus élevées autour d'un puits municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ces exigences limitent l'utilisation de pesticides et d'engrais et par le fait même, la culture semée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de compenser Madame Julie Rousseau pour une terre agricole lui appartenant, située dans la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, MRC de Kamouraska, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 170 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska. La compensation sera de deux cent cinquante dollars (250 \$) en 2020, et ce montant sera indexé à 2% par année les années suivantes. Également, la Municipalité s'engage à entretenir les balises installées par la

municipalité sur sa terre, précisant la distance à respecter de 100 mètres du puits municipal. En contrepartie, Madame Rousseau s'engage à effectuer l'entretien (fauchage) des sections du terrain bordant le puits qui ne sont pas entretenues par les employés municipaux. Cette compensation sera non transférable en cas de changement de propriétaire de la terre agricole.

2020-08-101

DEMANDE D'AUTORISATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR ALIÉNER ET UTILISER À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE UNE PARTIE DES LOTS 5 170 855 ET 5 170 856 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA SUR UNE SUPERFICIE DE 0,0850 HECTARE

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par le Ministère des Transports visant l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 5 170 855 et 5 170 856 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,0850 hectare ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU le faible impact de l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE le projet vise à construire un nouveau ponceau et le profilage des talus selon les normes de sécurité en vigueur ;

ATTENDU QUE la structure actuelle est en très mauvais états et ces travaux sont devenus nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de la route ;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Mortin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :

- appuie le Ministère des Transports du Québec dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre qu'agricole une partie des lots 5 170 855 et 5 170 856 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,0850 hectares;
- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

2020-08-102

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA RÉALISATION DES TESTS DE SOL ET DES PLANS ET DEVIS POUR L'ASPHALTAGE DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE SUD

ATTENDU que le conseil souhaite obtenir des plans et devis ainsi qu'une estimation pour le resurfaçage de la route de l'Église Sud (de la rue Xavier au 5^e rang), dans le but de faire une demande d'aide financière au volet RIRL

(Redressement des infrastructures routières locales) du Programme pour la voirie locale (PVL);

ATTENDU les soumissions reçues par Guillaume Bouchard, service conseil pour les plans et devis et par Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. (LER) pour les tests de sol ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Guillaume Bouchard , service conseil pour la réalisation des plans et devis au montant de cinq mille neuf cent quarante dollars (5 940 \$), ainsi que la soumission de Laboratoire d'expertises Rivière-du-Loup (LER) au montant de six mille quatre cents cinquante-cinq (6 455 \$), le tout excluant les taxes.

2020-08-103

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉPARATION D'UNE POMPE ET L'ACHAT D'UN IMPULSEUR À LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit remplacer un impulseur avec anneau de redressement à sa station de pompage ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat peut être financé par la TECQ 2019-2023, dans la priorité 1 : Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à la réparation d'une des pompes de la station coût de pompage, incluant un impulseur, auprès de la compagnie Xylem, au de six mille neuf cent trois dollars et trente-trois cents (6 933,33 \$), excluant les taxes. À ce

QUE l'achat soit financé par la TECQ.

2020-08-104

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR UNE ENSEIGNE PUBLICITAIRE LONGEANT L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soutenir ses commerçants locaux ;

CONSIDÉRANT QUE des poteaux sont disponibles à la ferme J P Laplante et Fils Inc. pour l'installation d'une enseigne publicitaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'accepter les soumissions suivantes afin de créer une enseigne publicitaire longeant l'autoroute Jean-Lesage :

- Design graphique d'une enseigne de 12 pieds par 24 pieds par Florent Dufort et Miguel Forest, au coût de mille cinquante dollars (1 050 \$), excluant les taxes;
- Impression de 9 panneaux de 4 pieds par 8 pieds sur alupanel chez Base 132, au coût de deux mille six cent vingt-trois dollars (2 623 \$), excluant les taxes.

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte de verser annuellement, et ce durant dix ans, mille dollars (1 000 \$) à la Ferme J. P. Laplante et Fils Inc. pour la location d'un espace pour l'affichage de l'enseigne. Mesdames Louise Hémond, mairesse et Maude Pichereau,

directrice générale et secrétaire-trésorière, sont désignées pour signer l'entente de location.

2020-08-105

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser Monsieur Cédric Lauzon, agent de développement et de loisirs, à déposer une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité Amie des aînés (PRIMADA), pour le projet Mini-putt et jardin intergénérationnel au parc Adélard-Lapointe ;

QUE la municipalité déclare avoir pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE le conseil municipal s'engage, s'il obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

DE confirmer que la municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si elle obtient une aide financière de celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

2020-08-106

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK – VOLET ACTIVITÉ LOCALE, LOISIR CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds ;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de cinq cents dollars (500 \$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de cinq cents dollars (500\$) provenant du FDMK en 2020 au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturel : Dîner-théâtre des Journées de la Culture (3 octobre).

2020-08-107

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

Association des personnes handicapées du Kamouraska Est (Défi Everest) :
50 \$

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS
MUNICIPAUX**

2020-08-108

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	4 664,99 \$
- Liste des comptes à payer :	105 029,25 \$
- Salaires et allocations de dépenses de juillet 2020 :	<u>28 176,50 \$</u>
TOTAL :	137 870,74 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de juillet 2020.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-08-109

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 43.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire